



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-042 / 3-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 5 mai 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : C. BADREDDINE, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, B. HUET, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE.

Absent : N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est F. DUFFOUR.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition parcelle AZ1611 en bordure de la route des Bois appartenant à l'EHPAD de Moirans - Hospice civil pour requalification de voirie

Rapporteur : Anthony MOREAU

EXPOSE : Dans le cadre de la requalification de la Route des Bois, la Commune de Voiron doit se rendre acquéreur de la parcelle cadastrée section AZ n°1611 appartenant à l'EHPAD de Moirans - Hospice civil.

Cette emprise consiste en un sol non bâti le long de la Route des Bois. La surface totale établie par un document d'arpentage de géomètre en date du 20/01/2022 est de 11 m².

Il est convenu avec le vendeur que la transaction se fera au prix de 10 € le m², soit un montant de 110 €. Le montant d'acquisition étant inférieur à 180 000 €, l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État n'a pas été sollicité.

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme et Qualité de Vie en date du 28 avril 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition auprès de l'EHPAD DE MOIRANS - HOSPICE CIVIL, au montant de 110 € ;
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1^{er} Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (34 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT